

DELIBERATION N° 104-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le seize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente sortante, datée du 9 avril 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	MEUNIER Carine	FAVIER Michel	BALME Eric
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas
CROS Marlène	GONNORD Franck	SENAC Louis	GRAND Florence
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	MARY Carine
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	LARCHER Cécile	PAULIN Jean-Paul
DELOR Gérard	FAYARD Adeline	CASSARD Brigitte	GAILLARD Hervé
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	BATKO Richard	NEY Jean-Noël
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	LOIRE Marie Noële	CHALLON Valérie
BERTRAND Renaud	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	VAN DUIJN Renaud
BRUGNERA Jean-Michel	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
GERBI Franck	DAPPEL Christophe	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Gilbert
ROBERT Philippe	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	PICAVEZ Sylvie	GARNIER Jean-Luc	FOGLIA Maxence
ANGULO Alexandre	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	GUIGNIER Jean-Marc

Absents excusés représentés : MAUROY Claude (pouvoir à MARY Carine), BATTISTEL Marie-Noëlle (pouvoir à ROSSI Angélique), CIOT Xavier (pouvoir à DAPPEL Christophe), LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	56
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de délégués votants :	61

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

PROCES-VERBAL D'ELECTION DU 1^{ER} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU – SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Vu, le procès-verbal d'installation du conseil communautaire et de l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine,

Vu, la délibération n° 94-26 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau de la Communauté de Communes de la Matheysine,

Madame Coraline SAURAT, Présidente nouvellement élue, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 9 vice-présidents
- 2 autres membres du bureau.

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Sur proposition de la Présidente, il est procédé au déroulement du vote pour la nomination de 9 vice-présidents et 2 membres du bureau.

ELECTION DU 1^{ER} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Opération de vote

Premier tour de scrutin

Candidat :

- TAVERNA Philippe

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	61
Bulletins blancs (annexés au PV)	9
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue requise	27

Résultats :

Monsieur Philippe TAVERNA	49 voix, soit 94,23% des suffrages exprimés
Monsieur Alexandre ANGULO	1 voix, soit 1,92% des suffrages exprimés
Madame Angélique ROSSI	2 voix, soit 3,85% des suffrages exprimés

Monsieur Philippe TAVERNA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame la Présidente le proclame élu 1^{er} Conseiller communautaire membre du bureau de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 16 avril 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc RAVANAT**

